

ÉVOLUTION DES SALAIRES DE BASE PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES EN 2011 :

recul du pouvoir d'achat dans une majorité de branches

Au cours de l'année 2011, le salaire mensuel de base (SMB) des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel a augmenté de 2,3 % en glissement annuel, après +1,8 % en 2010, soit un rythme inférieur à l'inflation (+2,4 %, après +1,7 % en 2010).

Le pouvoir d'achat du SMB recule ainsi légèrement en 2011 (-0,1 %, après +0,1 % en 2010).

Analysée par branches professionnelles regroupées selon le niveau le plus agrégé de la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris), l'accélération du SMB à prix courants prévaut dans la totalité des postes. Le pouvoir d'achat du SMB recule toutefois en moyenne dans la moitié des postes, et ne progresse en moyenne que dans un tiers d'entre eux.

Le salaire mensuel de base accélère en 2011 à +2,3 %, à un rythme toutefois inférieur à l'inflation

En 2011, le salaire mensuel de base (SMB) (1) de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (2) a augmenté de 2,3 % en glissement annuel [1], après +1,8 % en 2010 et +1,9 % en 2009 [2]. L'accélération du SMB en 2011 a toutefois été insuffisante pour générer des gains de pouvoir d'achat. En effet, entre décembre 2010 et décembre 2011, l'indice des prix hors tabac de l'ensemble des ménages a augmenté de 2,4 %, après +1,7 % en 2010 et +0,8 % en 2009. Le pouvoir d'achat du SMB a ainsi reculé en 2011 (-0,1 % en 2011) après avoir ralenti en 2010 (+0,1 % en 2010 et +1,0 % en 2009).

En 2011, comme les autres années, la hausse du salaire mensuel de base a été plus marquée au cours du premier trimestre : +1,0 %, contre respectivement +0,6 %, +0,3 % et +0,3 % pour les trimestres suivants (tableau 1). Ce phénomène est à rapprocher, d'une part, des négociations salariales de branches qui aboutissent souvent à des augmentations salariales en début d'année et, d'autre part, de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2011 (+1,6 %). Au 4^e trimestre 2011, la hausse du SMB a été plus marquée pour les employés (+0,5 %) et les ouvriers (+0,4 %), dans un contexte marqué par la revalorisation anticipée du Smic au 1^{er} décembre 2011 (+2,1 %) (3). La très grande majorité des salariés rémunérés au Smic sont en effet ouvriers ou employés [4].

(1) Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire hors primes (sauf primes liées à la RTT), hors avantages en nature. C'est un salaire brut, avant toute déduction de cotisations obligatoires.

(2) Le secteur concurrentiel est ici restreint au champ couvert par les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), c'est-à-dire l'ensemble des salariés à l'exception des intérimaires, des stagiaires et des secteurs suivants : agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales (encadré 3).

(3) Au 1^{er} décembre 2011, une revalorisation anticipée du Smic a porté le Smic horaire brut de 9,00 euros à 9,19 euros. Le seuil de déclenchement du mécanisme de revalorisation automatique du salaire minimum de croissance prévu à l'article L. 3231-5 du Code du travail a en effet été franchi à cette date, le cumul d'inflation entre novembre 2010 et octobre 2011 ayant atteint 2,1 %.

L'évolution des salaires de base est, dans la suite de cette publication, analysée par branches professionnelles classées selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris) (encadré 1). Les regroupements issus de cette grille seront désignés sous le terme de « branches regroupées » (4).

En 2011, le pouvoir d'achat du SMB recule en moyenne dans une majorité de branches

Dans 10 des 20 branches (5) du niveau le plus agrégé de la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (encadré 1), la hausse moyenne du SMB en 2011 est inférieure à l'inflation. Ces 10 branches regroupées représentent 52 % des salariés (6). En 2010, seules 8 branches regroupées, comptant pour environ 31 % des effectifs salariés, avaient connu une progression du SMB inférieure à l'inflation.

Les progressions moyennes du SMB à prix courants les moins élevées s'observent dans les branches regroupées de la « culture et communication » (+1,9 %), des « bureaux d'études, prestataires de services aux entreprises » (+2,0 %), des « transports (hors statuts) » (+2,1 %), des « banques, établissements financiers et assurances » (+2,1 %) et du « nettoyage, manutention, récupération, sécurité » (+2,1 %).

Dans les branches regroupées « verre et matériaux de construction », « agroalimentaire », « commerce de gros et import-export » et « professions juridiques et comptables » (représentant 15 % des effectifs salariés), l'évolution du salaire moyen en 2011 est en moyenne égale à l'inflation.

La hausse moyenne du SMB dépasse l'inflation en 2011 dans 6 branches regroupées (employant 33 % des salariés), avec les évolutions les plus marquées pour les branches « plastiques, caoutchouc et combustibles » (+2,8 %), et « habillement, cuir, textile », « métallurgie, sidérurgie » et « commerce principalement alimentaire » (+2,7 %).

Le SMB progresse davantage dans les branches très industrielles

Le pouvoir d'achat progresse pour la seconde année consécutive dans les regroupements Cris « métallurgie et sidérurgie », « chimie et pharmacie » et « plastiques, caoutchouc et combustibles », qui rassemblent environ 22 % des salariés. Dans ces branches regroupées, la hausse moyenne du SMB varie entre 1,9 % et 2,1 % en 2010, et entre 2,5 % et 2,8 en 2011. Cette évolution résulte de la progression dynamique du SMB des cadres,

professions intermédiaires et ouvriers, alors que la hausse du SMB des employés a été inférieure à la moyenne. Ces trois postes de la Cris ont une activité très industrielle : 78 % des salariés travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie ou de la construction contre 36 % dans l'ensemble des branches (7).

Le regroupement Cris « professions juridiques et comptables » présente la même dynamique que ces branches industrielles : le SMB y progresse de 2,0 % en 2010 et 2,5 % en 2011, soit plus que l'inflation chacune des deux années.

Ces quatre branches regroupées ont des pratiques conventionnelles très différentes mais ont en commun une très faible proportion de salariés bénéficiaires du Smic : entre 3 % et 6 % au 1^{er} janvier 2011, contre 11 % dans l'ensemble du secteur concurrentiel [3].

La négociation collective dans les « plastiques, caoutchouc et combustibles » se fait à l'échelon national, et les salaires y sont plutôt élevés pour le secteur secondaire. Ainsi, la hausse moyenne du SMB au 1^{er} trimestre (+1,3 %) a été supérieure de 0,3 point à celle de l'ensemble des branches. Celle afférente aux ouvriers y atteint +3,0 % en 2011 (+1,4 % au premier trimestre), contre +2,3 % pour l'ensemble des branches (+1,0 % au premier trimestre).

La négociation collective dans la « métallurgie et sidérurgie » se fait plutôt à un niveau très décentralisé. En 2011, elle semble avoir été soutenue puisque la proportion de branches ayant eu au moins un relèvement salarial parmi celles de 5 000 salariés ou plus de la métallurgie s'est élevée à 94 %, après 82 % en 2010 [6]. Cette situation explique pour partie la hausse du SMB, le relèvement du Smic ayant dans ces branches un effet très limité.

Enfin, dans la « chimie et pharmacie », le dynamisme du SMB en 2011 est porté par la seule branche de la « chimie » - pour lesquelles le SMB augmente en moyenne de 2,8 % en 2011 - alors que l'évolution est plus modérée pour celles de la pharmacie (+ 2,2 %).

Dans le cas des « professions juridiques et comptables », bien que la principale convention collective de ce secteur, celle des experts comptables, n'ait procédé à aucune réévaluation des salaires en 2011, la hausse du pouvoir d'achat moyen du SMB des professions comptables s'est maintenue, conséquence possible de la pratique plus répandue des individualisations des salaires dans cette branche.

Les branches « agroalimentaire » et « hôtellerie, restauration et tourisme », représentant 11 % de l'ensemble des salariés, affichent également, bien que dans une moindre mesure, une évolution du SMB dynamique. Le pouvoir d'achat du SMB y est resté relativement stable, en moyenne, en 2010 puis augmente très

(4) Ces branches « regroupées » doivent être distinguées des conventions collectives « agrégées » ayant fait l'objet d'une précédente publication [7].

(5) La Cris comporte en théorie 25 postes (de A à Y), mais pour 5 d'entre eux (P, R, W, X, Y), l'évolution du salaire de base n'est pas publiable du fait d'un taux de couverture trop faible par l'enquête Acemo trimestrielle (encadré 3).

(6) Ce poids est calculé relativement aux 20 postes de la Cris pour lesquelles l'évolution du SMB est publiable (soit hors regroupements Cris P, S, W, X et Y), et sur le champ de l'étude (entreprises de 10 salariés ou plus).

(7) Sur les 20 postes de la Cris pour lesquels l'évolution du SMB est publiable, en moyenne, 36 % des salariés travaillent dans l'industrie ou la construction, 22 % dans le commerce et 42 % dans les services. La répartition sectorielle serait différente si l'on prenait en compte l'ensemble du champ de l'enquête trimestrielle Acemo (soit 25 postes de la Cris) : 21 % dans l'industrie ou la construction, 12 % dans le commerce et 67 % dans les services. Les 5 postes Cris pour lesquels le SMB n'est pas publiable correspondent en effet très majoritairement des branches de « services ».

Tableau 2 • Évolutions du salaire horaire de base (SMB) des ouvriers en 2010 et 2011 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2011			
		2010	2011	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1,9	2,7	1,2	0,8	0,4	0,3
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	1,7	2,1	1,0	0,5	0,2	0,3
C	CHIMIE ET PHARMACIE	1,9	2,7	1,3	0,7	0,4	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	1,9	3,0	1,4	0,7	0,5	0,4
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	1,6	2,5	1,1	0,6	0,3	0,4
F	BOIS ET DÉRIVÉS	1,9	2,6	1,0	0,7	0,4	0,5
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,3	3,0	1,4	0,6	0,4	0,6
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,4	2,1	0,7	0,5	0,7	0,3
I	AGROALIMENTAIRE	1,6	2,5	1,0	0,6	0,4	0,5
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	1,6	2,3	1,1	0,5	0,3	0,4
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	1,4	2,4	1,1	0,8	0,2	0,2
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,4	2,0	0,8	0,4	0,3	0,5
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,9	2,2	1,0	0,5	0,3	0,3
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	1,9	2,1	0,6	0,6	0,3	0,6
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	2,4	2,1	0,5	0,8	0,4	0,3
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	1,4	1,9	1,4	0,3	0,1	0,1
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES (1)	1,8	1,8	0,9	0,7	0,3	0,0
W, X, Y	AUTRES (2)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	1,7	2,3	1,0	0,6	0,3	0,4

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Pour ce regroupement Cris, les données publiées pour 2010 ont été révisées. Cette révision n'affecte pas les résultats portant sur l'ensemble du champ, ni ceux des autres regroupements Cris.

(2) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 3 • Évolution du salaire horaire de base (SMB) des employés en 2010 et 2011 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2011			
		2010	2011	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	2,0	2,4	1,0	0,6	0,5	0,3
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	1,7	1,9	1,3	0,4	0,1	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	1,9	2,4	1,0	0,6	0,4	0,4
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS	1,8	1,9	0,5	0,8	0,2	0,3
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,2	2,5	1,1	0,4	0,3	0,7
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,5	2,0	0,8	0,3	0,6	0,2
I	AGROALIMENTAIRE	2,1	2,3	0,7	0,6	0,4	0,5
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	1,9	2,4	1,1	0,5	0,5	0,3
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	1,2	2,8	1,0	0,6	0,3	0,8
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,5	2,3	0,8	0,5	0,3	0,6
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,7	2,2	1,2	0,4	0,4	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	1,8	2,5	0,9	0,6	0,3	0,7
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	1,6	2,4	1,0	0,6	0,4	0,5
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	1,8	2,3	1,2	0,5	0,2	0,4
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	1,5	2,3	0,9	0,5	0,3	0,6
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	2,0	2,7	1,6	0,3	0,3	0,4
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES (1)	1,4	2,3	0,8	0,4	0,5	0,6
W, X, Y	AUTRES (2)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	1,6	2,6	1,0	0,6	0,4	0,5

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Pour ce regroupement Cris, les données publiées pour 2010 ont été révisées. Cette révision n'affecte pas les résultats portant sur l'ensemble du champ, ni ceux des autres regroupements Cris.

(2) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 4 • Évolution du salaire mensuel de base (SMB) des professions intermédiaires en 2010 et 2011 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissement trimestriels en 2011			
		2010	2011	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1,9	2,5	1,0	0,9	0,4	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	1,4	1,9	1,2	0,4	0,3	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	2,1	2,4	1,2	0,7	0,3	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOU ET COMBUSTIBLES	1,9	2,7	1,3	0,7	0,4	0,3
E	VERRE ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION	0,9	2,3	1,0	0,6	0,5	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS	2,2	2,0	0,7	0,8	0,4	0,2
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,3	2,3	1,1	0,6	0,4	0,2
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,9	1,9	0,7	0,6	0,4	0,2
I	AGROALIMENTAIRE	2,0	2,3	1,0	0,7	0,4	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	1,6	2,4	1,2	0,8	0,2	0,2
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	1,5	2,3	1,1	0,7	0,3	0,2
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,4	2,1	0,8	0,7	0,3	0,3
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,6	2,3	1,2	0,5	0,2	0,4
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	2,0	2,1	0,7	0,8	0,4	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,2	2,0	1,3	0,3	0,2	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	1,9	2,0	0,9	0,5	0,4	0,2
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	2,3	2,5	1,3	0,6	0,3	0,3
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES (1).....	1,9	2,5	0,8	1,1	0,4	0,2
W, X, Y	AUTRES (2).....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	1,8	2,1	0,9	0,7	0,3	0,2

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Pour ce regroupement Cris, les données publiées pour 2010 ont été révisées. Cette révision n'affecte pas les résultats portant sur l'ensemble du champ, ni ceux des autres regroupements Cris.

(2) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 5 • Évolution du salaire horaire de base (SMB) des cadres en 2010 et 2011 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2011			
		2010	2011	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	2,3	2,6	0,9	0,9	0,6	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	2,5	3,4	2,0	0,5	0,7	0,2
C	CHIMIE ET PHARMACIE	2,2	2,5	1,4	0,7	0,3	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOU ET COMBUSTIBLES	2,0	2,6	1,5	0,6	0,3	0,2
E	VERRE ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS	ns	ns	ns	ns	ns	ns
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,8	2,2	1,3	0,6	0,2	0,1
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,6	1,8	0,9	0,4	0,3	0,1
I	AGROALIMENTAIRE	1,9	2,0	0,8	0,6	0,3	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	1,5	2,3	1,1	0,7	0,3	0,2
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	1,8	2,1	0,9	0,9	0,2	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,7	1,7	0,6	0,5	0,2	0,3
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	1,3	1,9	0,8	0,7	0,2	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,2	2,1	1,2	0,5	0,3	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	1,9	1,9	0,8	0,5	0,4	0,2
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	1,7	1,7	0,8	0,4	0,1	0,4
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES (1).....	1,3	1,7	0,6	0,3	0,6	0,2
W, X, Y	AUTRES (2).....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	1,9	2,1	0,9	0,6	0,3	0,2

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Pour ce regroupement Cris, les données publiées pour 2010 ont été révisées. Cette révision n'affecte pas les résultats portant sur l'ensemble du champ, ni ceux des autres regroupements Cris.

(2) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

faiblement en 2011 (+0,1 %). Dans l' « hôtellerie, restauration, tourisme », où une forte proportion de salariés est bénéficiaire de la revalorisation du Smic (34 % en 2011), l'évolution du SMB a été nettement plus élevée que la moyenne de l'ensemble des branches au 4^e trimestre 2011 (+0,6 % contre +0,3 %), en particulier, pour les employés (+0,7 % contre +0,5 %) et les ouvriers (+0,6 % contre +0,4 %). Pour cette branche regroupée, l'écart d'évolution avec la moyenne de l'ensemble des branches apparaît toutefois plus modéré sur un an (2,5 % contre 2,3 %) du fait notamment d'une augmentation relative un peu moindre du SMB au 1^{er} trimestre 2011 (+ 0,9 % contre +1,0 dans l'ensemble des branches).

Un rattrapage relatif du SMB en 2011 dans les branches dont l'activité est la plus liée au commerce

Dans quatre postes regroupés de la Cris (« verre et matériaux de construction », « habillement, cuir, textile », « commerce de gros et import-export » et « commerce principalement alimentaire », représentant 14 % des salariés), le pouvoir d'achat du SMB augmente en 2011, après avoir diminué en 2010. Toutefois, pour chacun de ces quatre postes, la hausse de 2011 ne compense pas le recul de 2010 : au final, en moyenne, le pouvoir d'achat du SMB diminue de 0,1 % en cumul sur la période 2010-2011.

Ces branches regroupées ont une activité fortement liée au commerce : ainsi 76 % des salariés travaillent dans ce secteur d'activité contre 22 % dans l'ensemble des branches. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2011 y est supérieure à la moyenne des branches (18 % contre 11 % (8)) [3]. La revalorisation anticipée du Smic au 1^{er} décembre 2011 a également eu un impact sur l'évolution du SMB : dans ces quatre branches regroupées, le SMB a augmenté en moyenne de 0,5 % au 4^e trimestre 2011, contre 0,3 % dans l'ensemble du secteur concurrentiel. En particulier, dans l' « habillement, cuir, textile » et le « commerce principalement alimentaire » (plus de 20 % de bénéficiaires du Smic au 1^{er} janvier 2011), l'évolution du SMB des employés au 4^e trimestre a atteint respectivement 0,7 % et 0,8 %.

À l'inverse, dans six branches regroupées (« bâtiment et travaux publics », « bois et dérivés », « services de l'automobile et des matériels roulants », « transports (hors statuts) », « banques, établissements financiers et assurances » et « bureaux d'études et prestations de services aux entreprises » ; soit au total 35 % des salariés), le pouvoir

d'achat du SMB diminue en 2011 après avoir augmenté en 2010. Sur la période 2010-2011, le pouvoir d'achat du SMB a progressé dans la moitié d'entre elles et a diminué dans l'autre moitié.

Dans quatre regroupements Cris totalisant environ 18 % de l'ensemble des salariés, « culture et communication », « commerce de détail principalement non alimentaire », « nettoyage et manutention » et « branches non agricoles diverses », le pouvoir d'achat du SMB a diminué en moyenne en 2010 puis en 2011. L'évolution du SMB est comprise en moyenne entre 1,2 % et 1,6 % en 2010, puis entre 1,8 % et 2,2 % en 2011. Dans ces branches, ce moindre dynamisme des salaires de base par rapport à la moyenne de l'ensemble des branches s'observe pour chaque trimestre de l'année et pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Dans la majorité des branches, en 2011, une hausse du SMB plus marquée chez les employés et les ouvriers

En 2011, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, le SMB augmente de 2,6 % pour les employés, de 2,3 % pour les ouvriers, et de 2,1 % pour les cadres et les professions intermédiaires (tableaux 2 à 5). La progression plus marquée des salaires de base des ouvriers et des employés s'observe principalement au 4^e trimestre 2011, les augmentations des trois premiers trimestres étant comparables entre les catégories. Ainsi, au 4^e trimestre 2011, les évolutions du SMB des cadres et professions intermédiaires sont comprises entre 0,1 % et 0,4 %, alors que, pour les ouvriers, elles s'échelonnent de 0,1 % à 0,6 % et, pour les employés de 0,1 % à 0,8 %. Cette évolution relative tient à la revalorisation anticipée du Smic intervenue au 1^{er} décembre 2011 et prévaut dans la quasi-totalité des postes du niveau le plus agrégé de la Cris.

Pour les cadres et les professions intermédiaires, la hausse du SMB en 2011 (+2,1 %) est en moyenne un peu supérieure à celle observée en 2010, mais inférieure de 0,3 point à l'inflation moyenne mesurée en 2011. En outre, cette évolution limitée est portée par les branches professionnelles les plus industrielles (regroupements Cris de A à D : métallurgie, sidérurgie, bâtiment, chimie, etc.), la hausse du SMB pour ces deux catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires) étant en moyenne plus faible pour les autres branches (Cris E à V).

(8) Ce taux de bénéficiaires du Smic est calculé sur l'ensemble des salariés couverts par les enquêtes Acemo, c'est-à-dire y compris les salariés des entreprises de 1 à 9 salariés (TPE).

Tableau 6 • Évolution du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) en 2010 et 2011 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2011			
		2010	2011	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1,9	2,8	1,2	0,8	0,4	0,3
A1	Métallurgie	1,9	2,8	1,2	0,8	0,4	0,3
A2	Sidérurgie	ns	2,6	1,6	0,6	0,1	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	1,8	2,1	1,1	0,6	0,3	0,3
B1	Bâtiment	1,8	2,1	1,0	0,5	0,2	0,3
B2	Travaux publics	1,8	2,3	1,2	0,6	0,3	0,2
C	CHIMIE ET PHARMACIE	1,9	2,7	1,3	0,7	0,4	0,2
C1	Chimie	1,9	2,8	1,5	0,7	0,4	0,3
C2	Pharmacie	1,9	2,5	1,1	0,7	0,6	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	1,9	3,0	1,4	0,7	0,5	0,4
D1	Plastiques et caoutchouc	1,9	3,0	1,4	0,7	0,6	0,4
D2	Combustibles	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	1,6	2,5	1,1	0,6	0,3	0,4
E1	Verre	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E2	Matériaux de construction	1,8	2,2	1,1	0,7	0,1	0,3
F	BOIS ET DÉRIVÉS	1,9	2,7	1,0	0,7	0,4	0,5
F1	Bois	2,1	2,6	0,9	0,6	0,6	0,5
F2	Ameublement	1,5	2,9	1,1	0,9	0,3	0,7
F3	Papiers, cartons et dérivés	2,2	2,5	1,0	0,8	0,4	0,3
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,3	3,1	1,4	0,6	0,4	0,6
G1	Textile et habillement	1,1	3,0	1,4	0,5	0,4	0,6
G2	Cuir et chaussures	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,4	2,2	0,7	0,5	0,7	0,3
H1	Imprimerie et branches associées	1,4	2,1	1,0	0,5	0,4	0,2
H2	Presse	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H3	Édition et librairie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H4	Audiovisuel	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H5	Spectacles vivants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H6	Télécommunications	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H7	Publicité et connexes	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I	AGROALIMENTAIRE	1,7	2,5	1,0	0,6	0,4	0,5
I1	Produits du sol	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Viandes, charcuterie, volailles et poissons	1,8	2,6	1,1	0,8	0,4	0,3
I3	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	1,8	2,3	0,8	0,5	0,3	0,7
I4	Boissons	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I5	Autre agroalimentaire	1,6	2,7	1,1	0,5	0,5	0,6
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	1,6	2,3	1,1	0,5	0,3	0,4
J1	Commerce de gros	1,5	2,2	1,0	0,5	0,3	0,4
J2	Import-export	ns	ns	ns	ns	ns	ns
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	1,4	2,4	1,1	0,8	0,3	0,2
K0	Commerce principalement alimentaire	1,4	2,4	1,1	0,8	0,3	0,2
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,5	2,0	0,8	0,4	0,3	0,5
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,9	2,3	1,0	0,5	0,4	0,3
M1	Services de l'automobile	2,0	2,2	1,0	0,5	0,3	0,3
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	2,0	2,1	0,6	0,6	0,3	0,6
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons	2,2	2,1	0,6	0,7	0,3	0,6
N2	Tourisme	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N3	Restauration de collectivités	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	2,4	2,1	0,6	0,8	0,4	0,3
O1	Transports routiers et urbains	2,5	2,1	0,6	0,8	0,4	0,3
O2	Autres branches des transports	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q2	Assurances et branches associées	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R1	Activités immobilières	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R2	Architecture et expertise de la construction	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S2	Prestations de services aux entreprises	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T1	Professions juridiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T2	Audit et expertise comptable	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	1,4	1,9	1,4	0,3	0,1	0,1
U1	Nettoyage et manutention	1,4	1,9	1,4	0,3	0,1	0,1
U2	Récupération	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES (1)	1,7	2,0	0,8	0,7	0,3	0,3
V1	Eau, aérialique et thermique	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V2	Bijouterie horlogerie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V4	Travail temporaire (permanents)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
W,X,Y	AUTRES (2)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble du secteur marchand non agricole		1,8	2,3	1,0	0,6	0,4	0,3

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Pour ce regroupement Cris, les données publiées pour 2010 ont été révisées. Cette révision n'affecte pas les résultats portant sur l'ensemble du champ, ni ceux des autres regroupements Cris.

(2) Voir tableau 1.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE

Conçue pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris) est un ensemble de regroupements de branches professionnelles à trois niveaux. Le niveau 3, le plus détaillé, comporte 137 postes, le niveau 2 en compte 64 et le niveau 1, le plus agrégé, comprend 25 postes.

Les critères du regroupement

Chaque convention collective a un champ d'application défini par les organisations professionnelles selon des critères très variables d'une branche à l'autre. Les branches sont regroupées en se fondant sur quatre critères, classés ci-après par ordre d'importance décroissante.

La tutelle

Les conventions gérées par le ministère chargé de l'agriculture sont isolées de celles gérées par le ministère chargé du travail. Le Crédit Agricole et la Mutualité sociale agricole font ainsi partie des branches agricoles et non des banques et des assurances. De même, le secteur sanitaire et social soumis à agrément est regroupé dans un poste autonome de niveau 2 de la Cris.

La proximité de négociation

Certaines branches ont une pratique qui les conduit à négocier en commun certains accords. Ce critère l'emportera en principe sur celui de la proximité d'activité. Le cas le plus emblématique est celui des industries agroalimentaires dont une partie a négocié en commun un accord de classification en 1991 ; la branche des exploitations frigorifiques, signataire de ces accords, a donc été intégrée à l'agroalimentaire et non pas regroupée avec les entreprises d'installation de matériel aéraulique, frigorifique et thermique.

La filière

La Cris respecte autant que possible la frontière des filières. Ainsi, le commerce de détail de chaussures est associé à l'industrie de la chaussure et non pas au commerce de détail non alimentaire. Il n'est cependant pas toujours possible de reconstituer des filières ; si certaines conventions comme celle des industries chimiques ont une logique de regroupement verticale et associent commerce et industrie d'une même filière, d'autres ont une logique « horizontale » comme celle des commerces de gros qui regroupe le négoce de plusieurs filières, alimentaires et non alimentaires.

La proximité d'activité

Elle n'intervient qu'en quatrième lieu des critères de classification afin de rassembler les branches dont le champ d'application est voisin. La restauration de collectivités figurera par exemple dans le même poste de niveau 1 de la Cris que la restauration de tourisme parce qu'aucun autre regroupement n'apparaît plus justifié.

Les intitulés des postes Cris sont, autant que possible, très proches du titre de la convention collective concernée quand un poste ne comprend qu'une seule convention. À l'inverse, plus le nombre de conventions contenu par un poste est important, plus son intitulé devient générique.

Prise en compte de l'état de la négociation collective au 31 décembre 2011

Cette publication se fonde sur la liste des conventions à jour au 31 décembre 2011. Elle inclut toutes les conventions réputées comme étant en vigueur, y compris celles qui ont été dénoncées mais qui sont toujours appliquées à titre transitoire. Elle ne tient pas compte du caractère étendu ou non des textes.

La couverture du champ conventionnel par les sources statistiques

La grille d'analyse Cris a été appliquée aux résultats des enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) de la Dares et aux déclarations annuelles de données sociales (DADS) en opérant des regroupements à partir de l'identifiant de la convention collective (IDCC) disponible dans ces sources (encadré 2).

La Cris est la seule grille existante pour l'analyse statistique des branches professionnelles. Elle peut être utilisée pour tous travaux d'étude, à partir d'enquêtes ou de données administratives, sous réserve que la source d'information comporte un élément identifiant la convention collective dont relèvent les salariés concernés. La lettre "s" du sigle Cris ne doit jamais être oubliée : outil à finalité exclusivement statistique, la Cris n'a aucune valeur juridique.

IDENTIFICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE BRANCHE, IDCC

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la Direction générale du travail (DGT) a créé le code « Identifiant de la convention collective » (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est un numéro d'ordre attribué en fonction de la date à laquelle le texte est introduit dans la base de données des conventions collectives. Dans la majeure partie des cas, cette date est fonction de la date de signature. Lorsqu'un texte est dénoncé et remplacé par un autre, l'ancien code IDCC disparaît de la liste des identifiants actifs et un nouveau le remplace. Le code IDCC peut ainsi concerner des accords ou des conventions, en vigueur ou abrogés.

Le ministère chargé de l'agriculture utilisant une numérotation spécifique pour les textes qu'il gère, la Dares a attribué un code IDCC à chaque convention agricole en vigueur.

En outre, un certain nombre de codes IDCC identifient les conventions d'entreprises les plus importantes et chacun des principaux statuts.

La liste des codes IDCC est disponible à l'adresse suivante : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IDCC>

MÉTHODOLOGIE : LE CALCUL DES ÉVOLUTIONS DE SALAIRE PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

L'enquête Acemo trimestrielle

Le dispositif d'enquêtes Acemo exclut les secteurs suivants : agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de type loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages employeurs et activités extraterritoriales. En outre, les intérimaires et les stagiaires ne sont pas comptés parmi les salariés. Ce dispositif couvre 15 millions de salariés sur les 17 millions de salariés de l'ensemble de l'économie hors administration publique.

L'enquête trimestrielle Acemo est conduite par la Dares auprès de 34 000 établissements de France métropolitaine, appartenant à des entreprises de 10 salariés ou plus. Cette enquête couvre ainsi 12 millions de salariés.

L'enquête Acemo trimestrielle fournit l'évolution des salaires de base, utile au suivi de la conjoncture salariale et à l'indexation du Smic. Elle sert à mesurer l'évolution de la durée collective hebdomadaire du travail et ses fluctuations de court terme. Elle est aussi l'une des sources utilisées (avec les données fournies par l'Unédic et les Urssaf) pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi.

Le calcul des évolutions salariales

Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire brut hors primes (sauf les primes liées à la RTT), hors avantages en nature. Il correspond très souvent à la première ligne d'un bulletin de salaire.

Au sein de chaque entreprise, plusieurs niveaux de la grille salariale sont suivis trimestre après trimestre. Au sein de chacune des quatre catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres), il est demandé aux entreprises de classer les salariés dans trois niveaux de qualification. Pour chacun de ces niveaux, l'entreprise déclare l'horaire mensuel et le salaire.

Les évolutions trimestrielles de salaire sont calculées selon le principe des estimateurs par le ratio. Les évolutions sont tout d'abord calculées au sein de chaque entreprise, par catégorie de salariés et pour l'ensemble des salariés. Elles sont ensuite agrégées à un premier niveau fin, en prenant en compte le poids de l'établissement dans la strate de tirage, puis agrégées aux niveaux supérieurs des nomenclatures.

Les champs conventionnels publiés

Sont publiés les champs conventionnels pour lesquels les données disponibles permettent de fournir des évolutions trimestrielles et annuelles des salaires de base représentatives de l'ensemble des entreprises qui y appartiennent.

Ne sont pas publiés :

- les champs conventionnels mal couverts, voire pas du tout, par l'enquête Acemo trimestrielle. Il s'agit ici des Cris regroupées W (branches agricoles), X (fonction publique et entreprises appliquant un statut particulier) ou Y (hors conventions de branches ou statuts) ;
- les champs conventionnels pour lesquels le taux de couverture de l'enquête trimestrielle Acemo, en termes de secteurs d'activité et de taille d'entreprise est inférieur à 60 % ;
- les champs conventionnels pour lesquels la fiabilité des statistiques n'est pas assurée avec un seuil minimal de précision ;
- les champs conventionnels comptant moins de 40 000 salariés ou contraints par le secret statistique.

MÉTHODOLOGIE : LES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

Les effectifs salariés sont issus d'une exploitation exhaustive des déclarations annuelles de données sociales (DADS) sur l'année 2009. Les DADS couvrent l'ensemble des secteurs hormis les activités extraterritoriales, soit 24 millions de salariés (dont les 12 millions de salariés du champ de l'enquête trimestrielle Acemo).

L'exploitation exhaustive des DADS permet d'établir une estimation du nombre de salariés pour l'ensemble des conventions collectives, y compris celles n'employant que peu de salariés. Les délais de production des DADS (environ un an en raison du volume important de traitements statistiques à effectuer) ne permettent pas, au moment de la publication de ce document, de donner une estimation de l'emploi salarié par branche professionnelle postérieure à 2009.

Pour en savoir plus

[1] Lezec F. (2012), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au quatrième trimestre 2011 - Résultats définitifs », *Dares Analyses* n° 027, mars.

[2] Combault P., Jauneau Y. (2011), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2010 : des disparités plus marquées qu'en 2009 », *Dares Analyses* n° 034, mai.

[3] Jauneau Y., Martinel L. (2011), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2011 », *Dares Analyses* n° 074, septembre.

[4] Demailly D. (2009), « Les salariés rémunérés au Smic en 2006 », *Premières Synthèses* n° 22.1, Dares, mai.

[5] Nomenclature Cris, en ligne sur www.travail-emploi-sante.gouv.fr, rubrique études, recherche, statistiques de la Dares > Sources et définitions > Nomenclatures

[6] Ministère du travail (DGT, Dares) (2012), *La négociation collective en 2011*, Bilans et rapports, La Documentation française, juin.

[7] Jauneau Y. (2012), « Portrait statistique des principales conventions collectives de branche en 2009 », *Dares Analyses* n° 017, mars.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)
Directeur de la publication : Antoine Magnier, Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr
Rédactrice en chef : Marie Ruault.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.
Conception graphique : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.
Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr
Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.

